

## Sans-papiers, déboutés et fichés !

« Bâtir un monde d'où seront proscrits la guerre, le racisme et toutes les formes de discrimination et d'exploitation de l'homme ». Tel est l'un des buts fixés par notre charte de l'École moderne.

Nous devons, aujourd'hui où certains hommes politiques ne craignent plus de s'allier avec les idéologues du racisme et de la xénophobie, montrer aux jeunes dont nous avons la charge le sens de ce combat.

La « gauche plurielle » avait inscrit l'abrogation des lois Pasqua-Debré et la régularisation des sans-papiers dans ses engagements électoraux. De cet engagement clair, on est bien vite passé à la promesse de régularisation après étude au cas par cas des situations des étrangers. Aujourd'hui, les lois Pasqua-Debré n'ont pas été abrogées. Certains articles ont même été renforcés dans un sens plus répressif.

Sur 150 000 dossiers déposés, environ un tiers des demandes a été traité et 50 % de celles-ci ont abouti à un refus. Refus accompagné de l'invitation à quitter le territoire ! Occupations d'églises, évacuations policières et manifestations de solidarité ont fait leur réapparition à l'approche de la date butoir du 30 avril, fin de la période de régularisation. L'inquiétude grandit, en effet, chez ceux qui espéraient enfin sortir d'une situation de perpétuelle précarité, vivre sans être soumis à tous les chantages et contraints à toutes les compromissions.

Gageons qu'un gouvernement de gauche n'utilisera pas la hache mais cela ne l'empêche pas de recourir à l'expulsion par la force et à l'interpellation de ceux qui tentaient de manifester contre, comme à Notre-Dame-de-la-Gare à Paris (1).

Nous devons rendre hommage au courage de ces hommes et de ces femmes qui posent de nouveau publiquement la question du droit de séjour. « Nous leur devons de s'être

fait voir et entendre pour ce qu'ils sont : des travailleurs, des familles à la fois d'ici et d'ailleurs, avec leurs particularismes et l'universalité de leur condition de prolétaires modernes [...] Nous leur devons d'avoir fait voler en éclat la prétention des gouvernements à jouer sur deux tableaux : d'un côté, celui du réalisme, de la compétence administrative et, de l'autre, celui de la propagande nationaliste et électoraliste [...] Nous leur devons d'avoir recréé parmi nous de la citoyenneté (2). »

Les demandeurs de régularisation ont fait confiance aux traditions d'hospitalité et d'asile de notre pays en déposant leurs demandes. On leur répond par des refus fondés sur une application restrictive de la loi. Il semble, de plus, que les disparités sont très importantes suivant les préfectures qui traitent les dossiers, la Seine-Saint-Denis détenant le record des refus injustifiés (3) d'où un fort sentiment, chez beaucoup, d'être victimes de l'arbitraire.

Les demandeurs de régularisation ont fait confiance au gouvernement et sont sortis d'une clandestinité dans laquelle on les avait parfois poussés. Or, cette confiance semble bien avoir été trahie ! Des sources concordantes (4) font, en effet, état de la création, par le ministère de l'Intérieur, d'un fichier de tous les étrangers en situation irrégulière, constitué à partir des demandes déposées par les candidats à la régularisation. Ceux qui sont recalés se trouvent donc désormais fichés. Les empreintes digitales et toutes les autres indications susceptibles de permettre l'identification de 150 000 personnes sur les 300 000 « clandestins » estimés seront ainsi répertoriées.

La question posée est bien sûr de savoir quel sera l'usage de ce fichier. Les expulsions, les « reconduites à la frontière » pourraient s'en trouver facilitées. On imagine aussi ce que certains partis d'extrême-droite seraient

susceptibles de faire de cet outil dont rêvait Jean-Louis Debré et que Jean-Pierre Chevènement est en train de réaliser.

Nous sommes en droit d'exiger la destruction de ces dossiers comme cela avait été fait, sous le ministère de Gaston Deferre, lors de la régularisation des clandestins de 1982 !

Il y a d'ailleurs une incohérence manifeste à traiter de clandestins ces personnes qui travaillent pour certains depuis des années, qui ne souhaitent que vivre au grand jour et dans la dignité, qui ne veulent plus craindre jour et nuit d'être renvoyés dans le pays où leur vie est menacée.

« Les esprits sont lents à mesurer les responsabilités des pays riches dans la situation économique profondément dégradée de certains pays du Tiers monde.

Pourtant, la misère est couramment liée aux difficultés politiques.

La notion de solidarité sonne comme une incongruité à certaines oreilles, sauf à l'heure de quelques opérations très médiatiques, où l'on collecte des tonnes de marchandises sous l'objectif des caméras. [...] Le flux des migrations n'est-il pas inévitable, tant que la nécessité fera loi ? La solution est-elle de fermer les frontières ? De les ouvrir ? Ou de faire en sorte que les victimes gagnent le droit de vivre et de travailler où elles le souhaitent, dans un monde moins brutal, moins inégalitaire ? (5) »

Jean-Marie Fouquier

(1) *Le Monde*, 17 mars 1998

(2) Etienne Balibar, *Ce que nous devons aux sans-papiers*, *Le Monde de l'Éducation*, n° 254, décembre 1997.

(3) *Le Monde*, mercredi 18 mars 1998.

(4) *Politis*, n° 487, mars 1998 et *Le Monde*, mercredi 18 mars 1998

(5) Annie Dhénin et alter, *Papiers d'exilés*, BT2 n° 294, PEMF, février 1997.